



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'UNGAVA
VILLE DE CHAPAIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 19 juin 2018 à 19 h, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum;

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les Conseillères : Denise Larouche
Roxanne Tremblay
Lucie Tremblay

Messieurs les Conseillers : Daniel Forgues
Jacques Fortin
Guy Lafrenière

Était également présente à la séance :

Madame la directrice générale adjointe et greffière suppléante: Mélanie Gagné

Était absente à la séance :

Madame la directrice générale et greffière: Mariève Bernier

**1.
MOMENT DE RÉFLEXION**

**2.
PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM**

Madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe et greffière suppléante, constate le quorum de la séance.

18-06-171

**3.
OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale adjointe et greffière suppléante, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h.

18-06-172

**4.
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par madame Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

5. **DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2018**

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du dit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2018.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. **REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS**

Les membres du Conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière:

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS**

Plusieurs citoyens de Chapais et des lacs Cavan et Opémisca interpellent le maire par rapport aux sentiers VHR que le Club Quad les Lynx du Nord veut s'approprier. Monsieur Gamache explique les problématiques vécues depuis 2015 avec le Club Quad les Lynx du Nord, la consultation menée par le MERN (ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles) portant sur la demande de ce club pour l'utilisation exclusive de certains chemins multiusages et sentiers sur le territoire de Chapais ainsi que dans la zone naturelle d'influence de la municipalité dans les secteurs des lacs Opémisca et Cavan, et la décision de février du MFFP (ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs) quant à l'octroi de droits exclusifs au Club Quad les Lynx du Nord. Monsieur le maire annonce que la Ville prendra position sur ce dossier dans un des points de l'ordre du jour de la séance de ce soir.

8. **CONSEIL MUNICIPAL**

8.1 **RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE – ANNÉE FINANCIÈRE 2017**

Conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités villes*, le maire fait rapport à la population concernant les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

8.2 **RÉSOLUTION – APPUI À LA LETTRE DU DÉPUTÉ FÉDÉRAL ROMEO SAGANASH POUR UN ACCÈS ÉLARGI À L'INTERNET HAUTE VITESSE POUR LES POPULATIONS JAMÉSIENNES**

CONSIDÉRANT la demande du député fédéral Romeo Saganash fait au ministre Navdeep Bains, ministre d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada, concernant l'accès pour les Jamésiens à une vitesse Internet d'au moins 50 Mbit/s;

18-06-174



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des communautés sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James doivent être traitées équitablement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais est en accord avec les propos évoqués dans la lettre du député Saganash datée du 21 février dernier;

CONSIDÉRANT QUE ce sujet a été discuté lors du comité plénier du 14 juin;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais appuie le député Romeo Saganash dans sa demande à l'Honorable Navdeep Bains, ministre d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada, afin que les Jamésiens aient aussi accès à une vitesse Internet d'au moins 50 Mbit/s.

QUE copie de cette résolution soit envoyée à :

Monsieur Romeo Saganash, député d'Abitibi – Baie-James – Nunavik – Eeyou
Monsieur Jean Boucher, député d'Ungava
Monsieur René Dubé, président de l'ARBJ et maire de Matagami
Mme Manon Cyr, présidente du GREIBJ et mairesse de Chibougamau
Monsieur Alain Poirier, maire de Lebel-sur-Quévillon
Monsieur Daniel Bellerose, président de la localité de Radisson
Monsieur André Elliott, président de la localité de Villebois
Monsieur Nelson Tremblay, président de la localité de Valcanton

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3

RÉSOLUTION – POSITION DE LA VILLE DE CHAPAIS – CONSULTATION DU MERN PORTANT SUR LES DROIT D'ACCÈS AUX SENTIERS HORS ROUTE SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CHAPAIS ET DANS SA ZONE D'INFLUENCE NATURELLE

CONSIDÉRANT la lettre du ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles (MERN) reçue le 15 mai dernier et interpellant la Ville de Chapais afin de connaître ses préoccupations portant sur une possible autorisation de sentiers de véhicules hors route (VHR) sur son territoire et dans sa zone naturelle d'influence, secteur des lacs Cavan et Opémisca;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2015, la Ville de Chapais est informée que le club quad Les Lynx du Nord réclame, via le renouvellement de la Convention des droits de passage échue depuis 2014 et portant sur les droits de passage des véhicules hors route (VHR) dans les sentiers fédérés, l'exclusivité du droit de passage de plusieurs sentiers situés sur le territoire de la Municipalité et dans les secteurs de villégiature des lacs Opémisca et Cavan, situés sur le territoire du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ);

CONSIDÉRANT QUE le MERN est responsable des sentiers hors route tandis que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) est responsable des sentiers multiusagers;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2015, la Ville de Chapais a communiqué à plusieurs reprises avec ces deux ministères, les informant du désaccord du milieu chapaisien face au possible octroi au club quad Les Lynx du Nord de l'exclusivité du droit de passage de plusieurs sentiers existants;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE la majorité des sentiers ciblés dans la Convention sont utilisés par plusieurs chapaisiens et jamésiens depuis des décennies et font partis du patrimoine de notre région;

CONSIDÉRANT QUE certains sentiers ciblés dans la Convention ont été développés et sont entretenus par des particuliers;

CONSIDÉRANT QUE l'accès libre à ces sentiers constitue une richesse importante pour les résidents de Chapais et du territoire d'Eeyou Istchee Baie-James et un avantage concurrentiel pour l'attraction de nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens de Chapais et de sa zone naturelle d'influence sont inquiets et hautement préoccupés par cette situation;

CONSIDÉRANT la pétition intitulée « Liberté dans nos sentiers » déposée au GREIBJ à l'automne 2017 et rassemblant 546 signatures;

CONSIDÉRANT la pétition lancée contre les projets de fédérer des sentiers quads supplémentaires près du lac Opémisca et rassemblant 220 signatures au 18 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE le 24 mai dernier s'est tenu une rencontre de consultation entre la Ville de Chapais et le MERN concernant la possible autorisation de rendre exclusif au club quad des sentiers de véhicules hors route (VHR) sur son territoire ainsi que dans sa zone naturelle d'influence, particulièrement le secteur des lacs Cavan et Opémisca, situés sur le territoire du GREIBJ;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais s'objecte à ce que tout sentier hors route existant, sous la juridiction du MERN et situé sur le territoire de la municipalité, fasse l'objet d'un droit d'accès payant;

QUE la Ville de Chapais est d'avis que tout sentier hors route existant, sous la juridiction du MERN et situé dans la zone d'influence naturelle de la municipalité (territoire du GREIBJ) ne fasse pas l'objet d'un droit d'accès payant, à l'exception du sentier développé par le club quad Les Lynx du Nord, soit le tronçon longeant la route 113 entre le Club de motoneige et le début du chemin du lac Opémisca;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à :

Monsieur Luc Blanchette, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et Ministre responsable de la région du Nord-du-Québec
Monsieur Jean Boucher, député d'Ungava et adjoint parlementaire du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs
Monsieur Romeo Saganash, député d'Abitibi - Baie-James – Nunavik - Eeyou
Monsieur René Dubé, président de l'ARBJ
Membres du Gouvernement Régional d'Eeyou Istchee Baie-James
Monsieur Curtis Bosum, chef d'Oujé-Bougoumou
Monsieur Marcel Happyjack, chef de Waswanipi
Monsieur Marco Trudel, directeur régional, MFFP
Mme Valérie Tixidor, conseillère aux affaires territoriales du MERN
Monsieur Mitchell Dion, directeur général de Tourisme Baie-James



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Monsieur Richard Gervais, responsable du Poste de la Sûreté du Québec Chapais-Chibougamau
Membres de la Table GIRT Chapais-Chibougamau
Membres de la Table GIRT d'Oujé-Bougoumou
Membres de la Table GIRT de Waswanipi
Monsieur Steeve Boissonneault, président de l'Association des propriétaires de chalet du lac Cavan
Monsieur Simon Blanchet, président de l'Association des propriétaires de chalet du lac Opémisca
Mme Christine Beaupré, présidente du Camping Opémisca
Mme Nancy Toulza, présidente du Festival du doré Baie-James
M. Étienne Gobeil, dépositaire de la pétition « Liberté dans nos sentiers »
Monsieur Alain Decoste, président de la Fédération québécoise des clubs quads
Monsieur Michel Laurendeau, agent de liaison, Fédération québécoise des clubs quads
Monsieur Martin Blanchet, président du Club de motoneige de Chapais
Monsieur Jacques Bérubé, président du Club Quad les Lynx du Nord
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-06-176

8.4 **RÉSOLUTION – DEMANDE DE RÉVOCATION DE L'EXCLUSIVITÉ DU DROIT DE PASSAGE SUR LES SENTIERS VHR CONSENTIS AU CLUB QUAD LES LYNX DU NORD SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CHAPAIS ET DANS SA ZONE D'INFLUENCE NATURELLE**

CONSIDÉRANT QUE depuis 2015, la Ville de Chapais est informée que le club quad Les Lynx du Nord réclame, via le renouvellement de la Convention des droits de passage échu depuis 2014 et portant sur les droits de passage des véhicules hors route (VHR) dans les sentiers fédérés, l'exclusivité du droit de passage de plusieurs sentiers situés sur le territoire de la Municipalité et dans les secteurs de villégiature des lacs Opémisca et Cavan, situés sur le territoire du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ);

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles (MERN) est responsable des sentiers hors route tandis que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) est responsable des sentiers multiusagers;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2015, la Ville de Chapais a communiqué à plusieurs reprises avec ces deux ministères, les informant du désaccord du milieu chapaisien face au possible octroi au club quad Les Lynx du Nord de l'exclusivité du droit de passage de plusieurs sentiers existants;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des sentiers ciblés dans la Convention sont utilisés par plusieurs chapaisiens et jamésiens depuis des décennies et font partie du patrimoine de notre région;

CONSIDÉRANT QUE certains sentiers ciblés dans la Convention ont été développés et sont entretenus par des particuliers;

CONSIDÉRANT QUE l'accès libre à ces sentiers constitue une richesse importante pour les résidents de Chapais et du territoire d'Eeyou Istchee Baie-James et un avantage concurrentiel pour l'attraction de nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, dans ses communications avec le MERN et le MFFP a demandé à être tenue informée des développements relatifs au renouvellement de la Convention et à ce



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

que soit tenue une consultation publique sur le sujet, où seront présents l'ensemble des personnes et organisations impliquées, afin que tous puissent s'exprimer face aux chemins et sentiers faisant l'objet de la convention, qu'ils soient sur le territoire de la ville de Chapais ou dans notre zone d'influence naturelle;

CONSIDÉRANT QUE, lors d'une rencontre tenue le 1^{er} novembre 2017 avec le MERN et le MFFP, la Municipalité a clairement fait part de ses préoccupations, de celles de ses citoyens et des villégiateurs du GREIBJ face à la demande du club quad de s'approprier des chemins et sentiers existants;

CONSIDÉRANT QUE les deux ministères s'étaient engagés à informer la Municipalité des développements dans ce dossier et à la consulter avant de consentir tout droit exclusif;

CONSIDÉRANT QUE le 24 mai dernier, le MERN a consulté la Ville de Chapais concernant la possible autorisation de rendre exclusif au club quad des sentiers de véhicules hors route (VHR) sur son territoire et dans sa zone naturelle d'influence, particulièrement le secteur des lacs Cavan et Opémiska, situés sur le territoire du GREIBJ;

CONSIDÉRANT QUE, lors de cette rencontre, la Ville de Chapais a appris que le MFFP avait autorisé, le 9 février dernier, le club Les Lynx du Nord à percevoir le paiement de droits d'accès sur 12,77 km de sentiers existants multiusagers situés sur le territoire de notre municipalité et sur celui de notre zone d'influence naturelle;

CONSIDÉRANT QUE cet octroi de droits de passage exclusifs au club quad Les Lynx du Nord sur certains chemins multiusagers situés sur le territoire de la Ville de Chapais ainsi que dans sa zone naturelle d'influence sur le territoire du GREIBJ s'est fait en catimini;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens de Chapais et de sa zone naturelle d'influence sont inquiets et hautement préoccupés par cette situation, notamment les villégiateurs du lac Opémisca possédant un quad qui doivent adhérer au club quad Les lynx du Nord afin de sortir de leur terrain et accéder à l'unique chemin reliant l'ensemble des chalets et résidences, chemin entretenu par l'Association des propriétaires de chalet du lac Opémisca;

CONSIDÉRANT la pétition intitulée « Liberté dans nos sentiers » déposée au GREIBJ à l'automne 2017 et rassemblant 546 signatures;

CONSIDÉRANT la pétition lancée contre les projets de fédérer des sentiers quads supplémentaires près du lac Opémisca et rassemblant 220 signatures au 18 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE les échanges tenues au cours des dernières années et plus particulièrement durant les dernières semaines entre la Ville de Chapais, la Fédération Québécoise des Clubs Quads et le club quad Les Lynx du Nord concernant les droits de passage des citoyens dans les sentiers fédérés, n'ont pas mené à des résultats positifs;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

DE demander au Ministre Luc Blanchet, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, et ce pour des raisons d'intérêt public, de révoquer dans les plus brefs délais l'autorisation émise au club quad Les Lynx du Nord de percevoir des droits de passage exclusifs sur certains chemins multiusagers existants situés sur le territoire de la Ville de Chapais;

D'Appuyer la démarche d'opposition portée par l'Association des propriétaires de chalet du lac Opémisca et par l'Association des propriétaires de chalet du lac Cavan concernant l'octroi de droits de passage exclusifs au club quad Les Lynx du Nord sur certains chemins et sentiers situés dans la zone naturelle d'influence de la Ville de Chapais, sur le territoire du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James.

QUE copie de cette résolution soit envoyée à :

Monsieur Jean Boucher, député d'Ungava et adjoint parlementaire du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs
Monsieur Romeo Saganash, député d'Abitibi - Baie-James – Nunavik - Eeyou

Membres du Gouvernement Régional d'Eeyou Istchee Baie-James

Monsieur René Dubé, président de l'ARBJ

Monsieur Curtis Bosum, chef d'Oujé-Bougoumou

Monsieur Marcel Happyjack, chef de Waswanipi

Monsieur Marco Trudel, directeur régional, MFFP

Madame Patricia Hébert, directrice régional, MERN

Mme Valérie Tixidor, conseillère aux affaires territoriales du MERN

Monsieur Mitchell Dion, directeur général de Tourisme Baie-James

Monsieur Richard Gervais, responsable du Poste de la Sûreté du Québec Chapais-Chibougamau

Membres de la Table GIRT Chapais-Chibougamau

Membres de la Table GIRT d'Oujé-Bougoumou

Membres de la Table GIRT de Waswanipi

Monsieur Steeve Boissonneault, président de l'Association des propriétaires de chalet du lac Cavan

Monsieur Simon Blanchet, président de l'Association des propriétaires de chalet du lac Opémisca

Mme Christine Beaupré, présidente du Camping Opémiska

Mme Nancy Toulza, présidente du Festival du doré Baie-James

M. Étienne Gobeil, dépositaire de la pétition « Liberté dans nos sentiers »

Monsieur Alain Decoste, président de la Fédération québécoise des clubs quads

Monsieur Michel Laurendeau, agent de liaison, Fédération québécoise des clubs quads

Monsieur Martin Blanchet, président du Club de motoneige de Chapais

Monsieur Jacques Bérubé, président du Club Quad les Lynx du Nord

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.

DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION

9.1

RÉSOLUTION – AUTORISATION – RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE LIANT LA MUNICIPALITÉ DE CHAPAIS, LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES ET LE CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT QU'à travers son plan stratégique, la Ville de Chapais s'est engagée à bonifier et promouvoir les activités de la bibliothèque municipale;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente intervenu entre la Ville de Chapais, la Commission scolaire de la Baie-James et le Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Saguenay-Lac-Saint-Jean (C.R.S.B.P.) prendra fin le 30 juin 2018;

CONSIDÉRANT l'intérêt des trois parties à renouveler le protocole d'entente;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors de la rencontre plénière du 28 mai 2018;

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale et le maire à signer tous les documents officiels concernant le renouvellement, pour une durée de deux (2) ans, du protocole d'entente avec la Commission scolaire de la Baie-James et le Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Saguenay-Lac-Saint-Jean.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-06-178

9.2

RÉSOLUTION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET DE NUMÉRISATION ET DIFFUSION DES ARCHIVES DE LA TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE RÉGIONALE (TVCR)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a reçu une demande d'aide financière de la Corporation de développement économique de Chapais (CDEC) dans le cadre de son projet de numérisation et de diffusion des archives de la Télévision communautaire régionale;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs archives de la TVCR concernent la communauté chapaisienne;

CONSIDÉRANT QUE la conservation des archives de la TVCR est essentielle puisqu'elle contient de l'information unique d'une valeur historique importante;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'histoire régionale de Chibougamau (SHRC), qui a le mandat de conserver et de diffuser les archives de la Jamésie, est un partenaire du projet;

CONSIDÉRANT les cassettes de la TVCR (VHS, U-Matic et DVCAM) se dégradent avec le temps et que l'information enregistrée risque de ne plus être récupérable si elle n'est pas numérisée;

CONSIDÉRANT QUE les archives, une fois numérisées, seront disponibles à SHRC et pourront être consultées à distance;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors de la plénière du 7 juin 2018;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal accorde une aide financière d'une somme de 3 200 \$ à la Corporation de développement économique de Chapais dans le cadre du projet de numérisation et de diffusion des archives de la Télévision communautaire régionale (TVCR);

QUE ce montant soit puisé à même le budget de fonctionnement, soit le poste budgétaire 02-701-70-459
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

9.3

RÉSOLUTION – ADJUDICATION DU CONTRAT DE SURVEILLANCE DE BUREAU — RÉHABILITATION DE LA STATION DE POMPAGE D'ÉGOUT DU PARC INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, dans sa Planification stratégique 2013-2023, désire être une municipalité modernisée, performante et orientée vers le citoyen, notamment en consolidant et bonifiant les infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, pour se conformer aux normes environnementales, doit procéder à la réhabilitation de la station d'égout situé dans le parc industriel;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 18-05-155, la Ville de Chapais a octroyé un mandat pour effectuer les travaux de réhabilitation de la station de pompage d'égout du parc industriel, qui auront lieu cet été ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise CIMA+ a déposé une offre de service à la Ville pour effectuer la surveillance de bureau pour ces travaux ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service se situe en deçà de 50 000 \$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré à gré selon les règles d'adjudication en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 7 juin 2018;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

D'entériner l'adjudication du mandat de surveillance de bureau pour les travaux de réhabilitation de la station de pompage d'égout du parc industriel, au montant de 13 607 \$ plus les taxes applicables, à l'entreprise CIMA + ;

QUE ce montant soit puisé à même le budget d'investissement, soit le poste budgétaire 03-310-09-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4

RÉSOLUTION – OCTROI D'UN MANDAT À L'ENTREPRISE ÉQUIPEMENT LECLERC - DÉMOLITION D'UNE PARTIE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 95, BOULEVARD SPRINGER

CONSIDÉRANT QUE la revitalisation de la Ville de Chapais est une orientation prioritaire du Plan stratégique 2013-2023 et que la démolition ou la revitalisation des bâtiments abandonnés du centre-ville est un objectif du plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble sis au 95 boulevard Springer, communément appelé « ancien curling » est en état de dégradation avancée et que la démolition d'une partie de ce bâtiment est nécessaire, notamment pour des questions de sécurité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater un entrepreneur pour réaliser les travaux de démolition;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Équipement Leclerc a soumis une offre de service en date du 14 juin 2018, au montant de 19 376 \$, plus taxes applicables, pour procéder à la démolition d'une partie dudit bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur déclare détenir les permis et les qualifications nécessaires pour effectuer un tel contrat de démolition;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service se situe en deçà de 50 000 \$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré à gré en vertu des règles d'adjudication en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité à la rencontre plénière du 14 juin 2018;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accepte l'offre de service de l'entreprise Équipement Leclerc en date du 14 juin 2018 au montant de 19 376 \$ plus les taxes applicables;

QUE la directrice générale ou la directrice générale adjointe soit mandatée à signer pour et au nom de la Ville de Chapais les documents relatifs à ce mandat;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 02-453-20-690.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-06-181

9.5
RÉSOLUTION — APPROBATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA GRILLE DE PONDÉRATION — PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QU'un mode d'appel d'offres avec système d'évaluation et de pondération à deux enveloppes est nécessaire dans le cadre du mandat de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'une étude de pré faisabilité pour son projet de construction d'une usine d'épuration des eaux usées;

CONSIDÉRANT les critères de sélection proposés par la direction générale dans le cadre de cet appel d'offres, à savoir :

CRITÈRES	POINTS
Expérience du soumissionnaire	30
Organisation de l'équipe de projet	25
Compétence et disponibilité du responsable de projet	20
Échéancier de travail et présentation des biens livrables	20
Qualité de l'offre de services	5

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte les critères de sélection de la grille d'évaluation et de pondération dans le cadre du mandat de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'une étude de pré faisabilité pour son projet de construction d'une usine d'épuration des eaux usées, tel que proposé par la direction générale.

18-06-182

9.6
RÉSOLUTION — ADJUDICATION DE CONTRAT — SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE — RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE PRÉFAISABILITÉ POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QU'en vertu des exigences gouvernementales, les municipalités québécoises doivent, avant le 31 décembre 2020, être



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

dotées d'une installation d'assainissement des eaux usées conformes aux normes de rejet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais est allée en appel d'offres public pour les services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'une étude de pré faisabilité pour son projet de construction d'une usine d'épuration des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a été faite publiquement le 7 juin 2018 à 11 h;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu quatre soumissions conformes;

FIRME	PRIX SOUMIS
SNC-Lavalin Stavibel inc.	38 244 \$
Cima +	50 000 \$
Stantec	56 500 \$
Norinfra	60 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a procédé à l'analyse des soumissions le 8 juin 2018, conformément au règlement 18-490 ayant pour objet la gestion contractuelle s'appliquant aux contrats municipaux;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse des soumissions, le comité de sélection recommande l'octroi du mandat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit SNC-Lavalin Stavibel inc.;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors de la rencontre plénière du 14 juin 2018;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE sur recommandation du comité de sélection, le Conseil municipal octroi le mandat de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'une étude de pré faisabilité du projet de construction d'une usine d'épuration des eaux usées à la firme SNC-Lavalin Stavibel inc., pour une somme de 38 244 \$ plus les taxes applicables;

QUE la directrice générale ou la directrice générale adjointe soit mandatée à signer pour et au nom de la Ville de Chapais les documents relatifs à ce mandat;

QUE ce montant soit puisé à même le budget d'investissement, soit le poste budgétaire 03-310-09-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC TOURISME BAIE-JAMES – EMBAUICHE D'UN(E) COORDONNATEUR(TRICE) FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS

CONSIDÉRANT QUE le projet de Tourisme Baie-James d'embaucher une ressource humaine spécialisée en gestion événementielle pour aider l'organisation des festivals et événements de la Jamésie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais souhaite bénéficier des services de cette ressource pour aider à l'organisation de Chapais en fête (édition 2019), selon le forfait « OR », d'un montant de 2 000 \$, correspondant à une banque d'heures de trente heures par mois (30 h/mois) ;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors de la rencontre plénière du 30 avril 2018



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jaques Fortin
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE le Conseil autorise la directrice générale, madame Mariève Bernier, à signer pour et au nom de la Ville de Chapais le protocole d'entente avec Tourisme Baie-James concernant le projet d'embauche d'un(e) coordonnateur (trice) festivals et événements.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-06-184

9.8

**RÉSOLUTION – AUTORISATION – DEMANDE DE FINANCEMENT
AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITE DURABLE
ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS – PROJET DE
TRANSPORT COLLECTIF « CHAPAIS LIGNE VERTE »**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais s'est engagée à travers son plan stratégique à maintenir et à bonifier les services de proximité à Chapais;

CONSIDÉRANT QUE le projet de transport collectif « Chapais Ligne Verte » est en opération depuis septembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière accordée par le ministère des Transports au projet de transport collectif « Chapais ligne Verte » dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif est nécessaire pour le maintien de ce service;

CONSIDÉRANT QUE les villes de Chapais et de Chibougamau se sont engagées à renouveler leur aide financière pour des sommes respectives de 10 000 \$ et de 5 000 \$, et qu'un revenu de 15 000 \$ est estimé en provenance des usagers;

CONSIDÉRANT QUE nous prévoyons une aide financière du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James et de l'Administration régionale Baie-James (ARBJ), pour les sommes respectives de 2 000 \$ et de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les surplus cumulés de 10 405 \$ seront utilisés aux fins du transport collectif au cours des trois (3) prochaines années;

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais dépose une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports au montant de 74 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018;

QUE le Conseil municipal désigne madame Mariève Bernier, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Chapais les documents.

18-06-185

9.9

**RÉSOLUTION — APPROBATION DES CRITÈRES
D'ÉVALUATION DE LA GRILLE DE PONDERATION — SERVICES
PROFESSIONNELS — PLAN ET DEVIS SYSTÈME DE
VENTILATION PISCINE**

CONSIDÉRANT QU'un mode d'appel d'offres avec système d'évaluation et de pondération à deux enveloppes est nécessaire dans le cadre du mandat pour le service professionnels plan et devis du système de ventilation de piscine;

CONSIDÉRANT les critères de sélection proposés par la direction générale dans le cadre de cet appel d'offres, à savoir :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CRITÈRES	POINTS
Expérience du soumissionnaire	30
Organisation de l'équipe de projet	25
Compétence et disponibilité du responsable de projet	20
Échéancier de travail et présentation des biens livrables	20
Qualité de l'offre de services	5

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte les critères de sélection de la grille d'évaluation et de pondération dans le cadre du mandat de services professionnels, tel que proposé par la direction générale.

10. **RESSOURCES HUMAINES**

11. **FINANCES ET TRÉSORERIE**

11.1 **RÉSOLUTION — APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE MAI 2018**

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions du mois de mai 2018 s'élevant à **527 796,24 \$** ainsi que la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à **127 075,22 \$** soient acceptées telles que déposées;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 **RÉSOLUTION — OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À CHAPAIS LIGNE VERTE – CONTRIBUTION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a participé à la fondation de Chapais Ligne verte en septembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme demande à la Ville de Chapais de renouveler sa contribution pour une période de 12 mois, soit de septembre 2018 à août 2019;

CONSIDÉRANT QUE le service de Chapais Ligne Verte répond à une demande grandissante des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier du ministère des Transports à Chapais Ligne Verte s'établit au double de la participation financière des municipalités concernées;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 19 juin 2018;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin

18-06-186

18-06-187



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de Chapais approuve le versement d'une aide financière d'un montant de 10 000 \$ à Chapais Ligne Verte pour la période de septembre 2018 à août 2019;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le budget de fonctionnement 02-370-00-493

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-06-188

11.3

RÉSOLUTION - DEMANDE DE COMMANDITE – CYCLO-DONS SERGE LAPOINTE DE LA FONDATION DES CENTRES DE SANTÉ CHIBOUGAMAU-CHAPAIS

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés aux municipalités en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* concernant une aide octroyée en matière d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative relative au bien-être de la population;

CONSIDÉRANT QUE monsieur René Gagné, président de la Fondation des Centres de santé Chibougamau Chapais, sollicite la Ville de Chapais pour son activité de financement *Cyclo-dons Serge Lapointe* qui se tiendra le samedi 8 septembre prochain;

CONSIDÉRANT les objectifs poursuivis par cette fondation en matière de promotion de l'amélioration des soins de santé, notamment à Chapais;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de supporter cette demande;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 14 juin 2018;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay

APPUYÉ par madame Denise Larouche

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais souscrive aux *Cyclo-don Serge Lapointe* organisés par la Fondation des Centres de santé Chibougamau-Chapais le 10 septembre prochain à raison de 0,50 \$ par citoyen, pour un montant total de 786 \$;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 02-622-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. GREFFE

13. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

18-06-189

13.1 RÉSOLUTION – AUTORISATION – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DES FORÊTS DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP) – PROJET DE RÉFECTION DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU DU LAC OPÉMISCA

CONSIDÉRANT QU'à travers son plan stratégique, la Ville de Chapais s'engage à améliorer les infrastructures de loisirs et les parcs;

CONSIDÉRANT QUE la rampe de mise à l'eau au lac Opémisca est en mauvais état et nécessite des travaux de réparation;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE ce débarcadère est utilisé par de nombreux utilisateurs, notamment les pêcheurs, les touristes, les villégiateurs du camping et des chalets du lac Opémisca, les plaisanciers, ainsi que les participants au Festival du Doré Baie-James;

CONSIDÉRANT QUE le Festival du Doré Baie-James est promoteur du projet de réfection de la rampe de mise à l'eau du lac Opémisca ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais est locataire du lot 4 959 927, situé sur le bord de la baie ouest du Lac Opémisca;

CONSIDÉRANT QUE, pour effectuer une mise à niveau de la rampe de mise à l'eau, une demande de certificat d'autorisation doit être réalisée auprès du ministère des Forêts de la Faune et des Parcs (MFFP);

CONSIDÉRANT QU'une autorisation de la Ville est nécessaire pour permettre au Festival du Doré de procéder à la demande de certificat d'autorisation;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise Monsieur Dany Boulianne, vice-président du Festival du doré Baie-James, à déposer une demande de certificat d'autorisation au ministère des Forêts de la Faune et des Parcs (MFFP) concernant le projet de mise à niveau de la rampe de mise à l'eau du lac Opémisca.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

14.1

RÉSOLUTION – MISE DE FOND – RENCONTRE JEUNESSE NORD-DU-QUÉBEC – ÉDITION 2018 À CHAPAIS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais fut l'hôte de l'édition 2018 de la Rencontre jeunesse Nord-du-Québec, qui s'est tenu du 25 au 27 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 18-02-69, ayant pour objet une demande d'aide financière pour la « Rencontre jeunesse Nord-du-Québec, édition 2018 » à l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) dans le cadre du programme Soutien au développement rural (enveloppe régionale) et du Fonds culturel, d'un montant total de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE il y a lieu de préciser le montant de la mise de fonds par la Ville dans le cadre de cette demande;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 14 mai 2018;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par madame Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise une mise de fonds pour l'événement « Rencontre jeunesse Nord-du-Québec, édition 2018 », d'un montant de 1 050 \$;

QUE cette somme soit puisée à même le poste budgétaire 02-701-70-973.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
18-06-191

15.
TRAVAUX PUBLICS

15.1
RÉSOLUTION – AUTORISATION – ACHAT D'UNE CAMIONNETTE
POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais s'est engagée à travers son plan stratégique à être une municipalité modernisée, performante et orientée vers le citoyen;

CONSIDÉRANT l'état détérioré de la camionnette rouge de marque Ford 150 (année 2002);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer ce véhicule, en procédant à l'achat d'une nouvelle camionnette pour le département des Travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) concessionnaires ont soumis une offre de service, pour l'achat d'une camionnette K1500 Sierra double cab SLE;

Concessionnaires	Montant (avant taxes)
Paul Albert Chevrolet Buick Cadillac GMC	43 475 \$
Roberval Chevrolet Buick GMC	44 029 \$
Chibougamau automobile	46 429 \$
Gareau auto	46 334 \$

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service se situe en deçà de 50 000 \$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré à gré selon les règles d'adjudication en vigueur ;

QUE la Ville de Chapais accepte l'offre de service Paul Albert Chevrolet Buick Cadillac, au montant 43 475 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat d'une camionnette K1500 Sierra double cab SLE;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors des comités pléniérs du 7 et du 14 juin 2018;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE le conseil autorise l'achat d'une camionnette pour le service des Travaux publics;

QUE cette somme soit puisée à même le Fonds de roulement de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

17.
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

18.
VARIA



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

18.1

RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – COMITÉ ORGANISATEUR DE LA RENCONTRE JEUNESSE NORD-DU-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'à travers le plan stratégique de la Ville de Chapais, le Conseil municipal s'engage à favoriser la fierté et le sentiment d'appartenance des Chapaisiens, notamment en reconnaissant et valorisant ses citoyens émérites;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a été l'hôte de la Rencontre jeunesse Nord-du-Québec du 25 au 27 mai dernier;

CONSIDÉRANT QU'une grande partie de ce succès est due au dynamisme du comité organisateur de l'évènement et de ses bénévoles;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de souligner l'excellent travail de ces Chapaisiens;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche

APPUYÉ par monsieur Guy Lafrenière

ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit adressée à mesdames Sylvie Bédard, directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, et Vickie Simard, coordonnatrice de l'évènement, ainsi qu'à tous les bénévoles du comité organisateur pour la réalisation de la Rencontre jeunesse du Nord-du-Québec à Chapais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.2

RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS MOTION – ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SAINT-DOMINIQUE-SAVIO – PARTICIPATION AU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE – CUBES ÉNERGIE

CONSIDÉRANT QU'à travers le plan stratégique de la Ville de Chapais, le Conseil municipal s'engage à favoriser la fierté, la mobilisation et l'engagement des Chapaisiens et Chapaisiennes, notamment en encourageant et soutenant les initiatives communautaires du milieu;

CONSIDÉRANT QUE le Grand défi Pierre Lavoie s'est donné pour mission d'encourager les jeunes à adopter de saines habitudes de vie et que pour atteindre cet objectif, le Grand défi s'emploie à mobiliser le milieu scolaire afin d'amener les jeunes à choisir un mode de vie plus sain sur une base régulière de façon à ce que ces habitudes deviennent la norme pour les générations de demain;

CONSIDÉRANT QUE le défi des Cubes énergie, créé en 2009, répond à cet objectif de motiver les jeunes et leur famille à bouger et que cette activité se déroulait du 30 avril au 28 mai dernier;

CONSIDÉRANT QUE 15 minutes d'activité physique égalent 1 cube énergie;

CONSIDÉRANT QUE l'école Saint-Dominique-Savio participait à ce défi, que ses élèves, professeurs et parents ont accumulé une moyenne de 253,6 cubes énergie par élève correspondant à 3 804 minutes d'activités physiques par personne, et que l'école a remporté un cube de bronze pour cette prestation;

CONSIDÉRANT QUE grâce cet accomplissement, l'école Saint-Dominique-Savio a participé à la Grande récompense, soit une grande fête qui se tenait à Montréal les 16 et 17 juin comprenant, notamment, des couchers au Stade olympique et une journée à La Ronde;

CONSIDÉRANT QUE cette réussite mérite d'être soulignée;



No de résolution
ou annotation

18-06-194

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit adressée aux élèves et à leurs familles ainsi qu'à l'ensemble du personnel de l'école Saint-Dominique-Savio pour sa participation au Grand défi Pierre Lavoie – Cubes énergie 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.3

RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR DU QUÉBEC POUR LA JEUNESSE

CONSIDÉRANT QU'à travers son plan stratégique, la Ville de Chapais s'est engagée à reconnaître et à valoriser les citoyens émérites;

CONSIDÉRANT QUE le programme des distinctions honorifiques du Lieutenant-gouverneur du Québec a pour objet la reconnaissance de l'engagement, de la détermination et du dépassement de soi de Québécoises et Québécois qui ont ou ont eu une influence positive au sein de leur communauté ou de la nation québécoise;

CONSIDÉRANT QUE les récipiendaires de la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour la jeunesse sont des personnes de 29 ans ou moins fréquentant un établissement d'enseignement secondaire, de formation professionnelle, collégiale ou universitaire, ayant été en mesure d'atteindre les objectifs de leur programme d'études et représenté, par leurs actions bénéfiques, une source d'inspiration pour la jeunesse;

CONSIDÉRANT QU'UNE cérémonie de remise des Médailles du Lieutenant-gouverneur du Québec pour la jeunesse du Nord-du-Québec a eu lieu à Chibougamau le dimanche 10 juin en présence de l'honorable J. Michel Doyon, Lieutenant-gouverneur du Québec;

CONSIDÉRANT QU'à cette occasion, Madame Valérie Gendron s'est vu remettre la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour la jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire souligner l'implication de cette récipiendaire, implication si importante au dynamisme de notre communauté;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit adressée pour cet honneur à Madame Valérie Gendron.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Plusieurs citoyens émettent des commentaires sur la problématique liée aux sentiers VHR que le Club Quad les Lynx du Nord veut s'approprier.

20.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Daniel Forgues souhaite une bonne Saint-Jean à tous.

Roxanne Tremblay souhaite un bon mois et un bon Festival du doré à tous.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Guy Lafrenière mentionne qu'il y a des photos de dépôt clandestin qui circulent et qu'il y a un éco-centre disponible pour vos déchets, et mentionne également que si vous êtes témoins de certains faits, vous devez en aviser la municipalité.

Lucie Tremblay souhaite un bon été et un bon festival.

Denise Larouche souhaite également un bon été à tous et un bon festival.

Jacques Fortin mentionne qu'il y a eu du vandalisme et des vols de pierre tombale au cimetière et trouve cela déplorable et d'être vigilant et commente également sur le dossier des VHR.

Steve Gamache mentionne l'horaire des bureaux administratifs pour la saison estivale. Souhaite également de bonnes vacances à tous d'être prudent sur les routes et vos déplacements sur les cours d'eau.

18-06-195

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par madame Denise Larouche

QUE cette séance ordinaire soit levée et terminée.
Il est 20 h 35


Steve Gamache
Maire


Mélanie Gagné
Directrice générale adjointe et
greffière suppléante



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

No de résolution
ou annotation

